



Introduction. De l'Europe des droits à l'Europe des frontières : recompositions humanitaires, sécuritaires et numériques

Alina Ioana Branda

Faculté d'études européennes,
Université Babeș-Bolyai de Cluj-Napoca, Roumanie
alinabranda@ubbcluj.ro
<https://orcid.org/0000-0002-6452-3623>

Giovanni Gugg

Université de Naples Federico II, Italie
giovanni.gugg@unina.it
<https://orcid.org/0009-0004-7775-3470>

Ce numéro de *Synergies Roumanie*, intitulé *L'humanitarisme et la crise contemporaine des migrations/réfugiés : Frontières, politiques et réalités vécues*, s'inscrit dans un moment où les mobilités humaines sont constamment lues à travers le prisme de la « crise » : crise des réfugiés, crise de l'asile, crise de Schengen. Plutôt que de prendre ce vocabulaire pour acquis, les contributions réunies ici interrogent la tension constitutive entre humanitarisme et contrôle, aide et exclusion, en se concentrant sur les frontières européennes – matérielles, numériques et symboliques – et sur les expériences vécues des personnes en mouvement. En mettant en dialogue des travaux menés par des chercheurs italiens et roumains, deux contextes à la fois définis comme « frontières externes » de l'Union européenne et comme laboratoires internes de transformations sociales et politiques, ce dossier propose de penser les frontières non seulement comme des dispositifs de tri, mais aussi comme des espaces habités, contestés et reconfigurés au quotidien.

L'Italie et la Roumanie constituent des contextes frontaliers particulièrement révélateurs de la manière dont les politiques européennes de contrôle migratoire s'articulent à des dynamiques locales spécifiques, produisant des effets différenciés sur les populations migrantes, les acteurs institutionnels et les sociétés d'accueil. En tant qu'espaces situés aux marges

géographiques et politiques de l'Union européenne, ces pays offrent des terrains privilégiés pour analyser la reconfiguration contemporaine des frontières, désormais conçues non seulement comme des dispositifs territoriaux, mais comme des assemblages complexes de pratiques sécuritaires, humanitaires et administratives (Mezzadra, Neilson, 2024 ; Yuval-Davis, Wemyss, Cassidy, 2023). Intéressés par ces thématiques, les chercheurs issus de ces pays proposent, dans ce numéro, une série d'études de cas qui dépassent tant sur le plan géographique que culturel l'espace communautaire européen. Les cas examinés se révèlent particulièrement pertinents dans une perspective comparative, mais aussi en ce qu'ils inscrivent ces phénomènes dans une dynamique de globalité et mettent en lumière les solutions spécifiques identifiées.

Crise contemporaine des migrations et tournant humanitaire-sécuritaire

Depuis 2015, la présence de migrants et de réfugiés aux frontières européennes est régulièrement qualifiée de « crise migratoire ». Selon les données les plus récentes du HCR, le nombre de personnes déplacées de force a atteint un niveau record de 117 millions en 2023, confirmant que les mobilités contemporaines relèvent d'un phénomène structurel de grande ampleur plutôt que d'un afflux ponctuel (Reuters, 2024). Les naufrages en Méditerranée centrale, l'ouverture puis la fermeture rapide de la « route des Balkans », l'arrivée de centaines de milliers de personnes en Grèce, en Italie ou en Allemagne – plus de 314 000 arrivées par la Méditerranée et 3 610 morts en mer pour la seule année 2016, selon l'OIM (IOM, 2016) – ont servi de catalyseur à une reconfiguration profonde des politiques d'asile et de migration. Cette « démesure » des morts en mer et des trajectoires brisées, difficilement pensable en termes humains, est au cœur de nombreuses analyses journalistiques et socio-anthropologiques récentes (Hayden, 2022 ; Del Grande, 2023 ; Gugg, 2024), qui insistent sur le caractère structurel et non conjoncturel de cette violence aux frontières. Les analyses menées dès 2015-2016 au niveau européen soulignaient déjà que ce « moment de crise » révélait des fragilités structurelles de l'Union autant qu'il mettait à l'épreuve ses capacités de résilience (Grip, 2016). Or, une partie importante de la littérature critique rappelle que ce que l'on

appelle « crise » n'est pas une rupture isolée, mais plutôt la manifestation spectaculaire d'un ensemble de dynamiques de longue durée : inégalités globales, interventions militaires, instabilités politiques, transformations climatiques, mais aussi durcissement progressif des régimes de visas et de contrôle des frontières (De Genova, 2017 ; Mezzadra, Neilson, 2013).

Plusieurs auteurs proposent de comprendre la période actuelle en termes de *polycrise*, où convergent crise financière, crise de légitimité démocratique, crise écologique, tensions géopolitiques et recompositions des mobilités. Selon un rapport des Nations Unies, les catastrophes climatiques ont déplacé quelque 250 millions de personnes au cours de la dernière décennie, soulignant combien la dimension environnementale constitue aujourd'hui un moteur central des mobilités contemporaines (Lakhani, 2025). Les déplacements forcés – qu'ils soient liés aux conflits, à la dégradation environnementale ou à l'effondrement des économies locales – s'articulent à ces transformations globales sans pouvoir y être réduits. Dans ce cadre, la « crise des réfugiés » apparaît autant comme un diagnostic politique que comme un instrument narratif : elle permet de désigner un « moment d'exception » justifiant des mesures extraordinaires, tout en occultant la dimension structurelle des inégalités de mobilité.

Face à cette polycrise, l'Union européenne a progressivement abandonné l'image d'un espace ouvert et protecteur pour adopter ce que l'on peut appeler un tournant humanitaire-sécuritaire. Comme l'ont montré Heller, Pezzani et Stierl (2016), et plus récemment Novak (2022), les frontières européennes sont désormais le théâtre de pratiques où le sauvetage en mer coexiste avec l'abandon, où l'aide humanitaire est conditionnée à la coopération des États tiers, où les opérations de recherche et de secours sont réinscrites dans une logique de dissuasion. Les « frontières humanitaires » articulent ainsi deux registres difficilement séparables : la protection des vies et la production d'une vulnérabilité administrativement prolongée.

L'aide n'est pas ici un simple contrepoids aux politiques répressives : elle est un mode spécifique de gouvernement. Les centres d'accueil, les hotspots, les dispositifs d'hébergement d'urgence fonctionnent comme des lieux où la vie est rendue possible, mais aussi comme des espaces d'attente, de tri, de sélection. Cette ambivalence de l'humanitarisme – à la fois

« secours » et « gestion » – a été décrite comme un véritable Janus bifron, où la mise en scène de la vulnérabilité sert aussi à légitimer des dispositifs durables de contrôle et de tri (Benadusi, 2011 ; Gugg, 2024). Dans cette perspective, ce que Gugg résume par les notions de « démesure », « incrédulité » et « insoutenabilité » (Gugg, 2024) renvoie précisément à l'écart entre l'ampleur de la crise, la difficulté à se représenter la violence qui s'y déploie et l'incapacité des politiques européennes à proposer autre chose qu'un régime d'urgence permanent. Cette ambivalence – entre soin et contrôle – est au cœur de ce numéro, qui interroge la manière dont les politiques d'asile réorganisent l'accès aux droits à partir de catégories morales (victime/voyageur économique, vulnérable/non vulnérable, « vrai » réfugié/ « faux » demandeur d'asile) auxquelles les personnes migrantes sont contraintes de se conformer ou de résister.

Sur le long terme, cette évolution se traduit par un glissement de l'« Europe des droits » vers l'« Europe des frontières ». Le Pacte sur la migration et l'asile adopté en 2024 en est une étape décisive : il systématise le filtrage aux frontières, la procédure d'asile rapide en zone frontalière, l'extension de la détention de courte durée, la coopération renforcée avec les pays dits « tiers sûrs », tout en maintenant un langage officiel de protection et de solidarité. Il prolonge une série de mesures déjà esquissées dès 2015 dans le cadre de l'Agenda européen en matière de migration, lorsque la Commission appelait à une gestion d'urgence de la « crise des réfugiés » (Commission européenne, 2015). La contradiction apparente entre discours humanitaire et pratiques de fermeture est au cœur des débats que ce volume entend éclairer.

Frontières européennes et « complexe industriel des frontières »

Dans l'Europe contemporaine, la frontière est à la fois un espace juridique, une technologie politique et un lieu habité. Elle est un espace juridique et administratif, où se déploient des procédures de contrôle, d'identification et de tri : vérification des documents, enregistrement biométrique, enchaînement des statuts (demandeur d'asile, « dubliné », débouté, régularisé, irrégulier). Elle est un dispositif de sélection qui ne se limite pas aux marges géographiques : comme l'a montré Balibar (2003), les

frontières de l'Europe se déplacent vers l'intérieur, dans les gares, les centres d'accueil, les commissariats, les administrations, transformant des espaces ordinaires en lieux de contrôle. Les réintroductions ponctuelles mais récurrentes de contrôles aux frontières intérieures, comme la décision de la Pologne en 2025 de rétablir des contrôles avec l'Allemagne et la Lituanie pour décourager les demandes d'asile, illustrent cette tendance à la re-nationalisation des frontières au sein même de Schengen (Brodersen *et al.*, 2025).

Mais la frontière est aussi un espace vécu, traversé, parfois habité de manière prolongée. Les enquêtes ethnographiques menées dans des lieux comme Ceuta, Melilla, Lampedusa, Calais ou Ventimiglia montrent que la frontière n'est pas seulement une ligne à franchir, mais un environnement social où se nouent des relations, des solidarités, des conflits (Andersson, 2014 ; Gatta, 2025 ; Gugg, 2015). L'expérience de Ventimiglia en 2015, où un « Presidio Permanente No Borders » s'est installé sur les rochers de Ponte San Ludovico, est emblématique : les personnes migrantes et les militants solidaires y ont créé un espace intermédiaire, ni complètement à l'intérieur ni complètement à l'extérieur, une « bolla » où les règles ordinaires semblaient momentanément suspendues (Gugg, 2015).

En mobilisant les notions d'*in-between*, de *nepantla* et de *third space*, inspirées notamment par Gloria Anzaldúa (1987), Gugg décrit cette frontière italo-française comme une « herida abierta », une blessure ouverte où « le Tiers- monde se heurte au Premier et saigne », mais aussi comme un espace potentiel de métamorphose politique, où des identités nationalement, socialement et racialement assignées peuvent être recomposées. Ce type de lecture met en lumière la dimension profondément relationnelle de la frontière : loin d'être un simple mur, elle est un lieu où se négocient constamment les contours de l'« intérieur » et de l'« extérieur », du « nous » et de l'« eux ».

Parallèlement à ces expériences de blocage et de contestation, les villes européennes connaissent une transformation profonde que Vertovec (2007) a proposé de qualifier de *superdiversité*. Il ne s'agit plus seulement d'une diversité des origines nationales, mais d'une multiplication et d'un enchevêtrement des variables : pays d'origine, trajectoires migratoires, statuts juridiques, régimes de mobilité, langues, appartenances religieuses,

formes de précarité et de ressources. Sigona (2018) insiste sur le fait que cette superdiversité, loin d'être un phénomène purement cosmopolite, est aussi un révélateur des inégalités structurelles qui traversent les sociétés européennes. Dans les écoles de quartiers populaires, dans les villes portuaires italiennes, situées le long des nouvelles routes de transit, les alignements supposés entre couleur de peau, langue maternelle, citoyenneté et identité nationale se brouillent. Les descendants de migrations postcoloniales, les nouveaux Européens issus de la libre circulation intra-UE, les réfugiés récents, les travailleurs saisonniers cohabitent dans les mêmes espaces urbains, sans pour autant partager les mêmes droits ni les mêmes horizons de mobilité. L'Italie est, à cet égard, un observatoire privilégié : pays d'émigration massive, pays de transit et de destination, pays de retour, qui concentre en un même espace des trajectoires multiples qui défient les dichotomies classiques entre « pays d'origine » et « pays d'accueil ».

Dans les villes contemporaines façonnées par les mobilités migratoires, la diversité remet en question les catégories traditionnelles de la nationalité et de la citoyenneté sans pour autant garantir l'égalité. Comme le montrent Morrone et Sacchetto (2022) ainsi que Chauvin (2022), cette diversité s'accompagne de hiérarchies persistantes d'accès aux droits et aux ressources, analysées à travers le concept de « citoyenneté stratifiée ». Les cas de l'Italie et de la Roumanie, à la fois pays d'émigration, de transit et de destination, illustrent la complexité croissante des trajectoires migratoires contemporaines (Zamfir, Vlase, 2021). Dans ce contexte, les frontières ne disparaissent pas, mais se reconfigurent sous forme de « frontières intérieures », intégrées aux institutions et aux pratiques quotidiennes (Balibar, 2020 ; De Genova, 2021). Ces dynamiques révèlent les tensions structurelles du projet européen, où la libre circulation coexiste avec une hiérarchisation des mobilités et des droits, produisant une Europe à plusieurs vitesses (Mezzadra, Neilson, 2020 ; Anderson, 2021 ; Pécoud, 2020).

Cette superdiversité ne doit pas être pensée comme une simple pluralité harmonieuse. Comme le rappelle Sigona, toutes les dimensions de l'identité ne pèsent pas de la même manière. Dans des contextes marqués par un racisme structurel, la couleur de peau, le phénotype, le nom, l'accent ou

l'appartenance religieuse tendent à primer sur d'autres ressources (capital scolaire, profession, classe sociale), assignant durablement certaines personnes à des positions subalternes. Les frontières juridiques (droit d'asile, séjour, citoyenneté) et les frontières racialisées (entre « Européens » et « non-Européens », « Blancs » et « non-Blancs ») se renforcent mutuellement, produisant ce que Dal Lago (1999) appelle des *non-personnes*, des individus disqualifiés « à la frontière de l'être et du non-être social » (Bourdieu in Sayad, 2002).

Sur le plan institutionnel, ces transformations s'accompagnent du déploiement d'un véritable « complexe industriel des frontières » (Cuttitta, 2018 ; Mezzadra, Neilson, 2013). Les systèmes d'information (Eurodac, SIS II, VIS, EES), la biométrie, les outils de profilage, les drones, les capteurs, les dispositifs de surveillance maritime et terrestre, les nouvelles technologies de contrôle documentaire forment une architecture intégrée, gérée par des agences spécialisées comme Frontex ou eu-LISA, et alimentée par une collaboration étroite entre acteurs publics et entreprises privées.

L'article de Francesca Adele Casale, au cœur de ce numéro, montre comment cette gouvernance numérique s'articule à une stratégie d'externalisation : multiplication des accords avec des pays dits « tiers sûrs », renforcement des capacités de contrôle des frontières dans des États partenaires comme la Libye, la Tunisie, l'Égypte, la Mauritanie ou le Maroc, délégation partielle des procédures de retour et, de manière plus expérimentale, des procédures d'asile. Les enquêtes journalistiques et ethnographiques menées sur la Libye – notamment celles de Sally Hayden (2022 ; voir aussi Gugg, 2024) – ont montré comment cette externalisation se traduit concrètement par des formes d'emprisonnement de masse, de torture et d'extorsion, rendant particulièrement visible l'« insoutenabilité » éthique et politique de ces arrangements. Dans ce paysage, le projet d'accord entre le Royaume-Uni et le Rwanda – finalement abandonné après une longue bataille juridique – constitue un précédent décisif : il proposait de transférer vers un pays tiers, sans lien préalable avec les personnes concernées, l'examen même des demandes d'asile, redéfinissant de facto la portée territoriale de la protection internationale et du principe de non-refoulement (Gugg, 2023).

L'accord italo-albanais, évoqué dans les débats publics récents, s'inscrit dans une variante européenne de cette logique d'externalisation « humanitaire » : les demandes d'asile de certaines catégories de personnes secourues en mer seraient traitées dans des centres situés en territoire albanais, présenté comme « pays sûr » et partenaire fiable, tout en restant formellement sous juridiction italienne. La comparaison entre ces différents dispositifs – Rwanda pour le Royaume-Uni, Albanie pour l'Italie, accords de coopération renforcée avec des pays riverains de la Méditerranée – permet de situer les contributions de ce volume dans un champ de tensions où la protection est de plus en plus conçue comme temporaire, déterritorialisée et conditionnelle.

Ces dispositifs convergent avec d'autres réformes européennes ou nationales qui redéfinissent le statut même de réfugié. Le modèle danois, qui traite chaque renouvellement de permis comme une nouvelle demande et insiste sur le caractère temporaire de la protection, ou la récente réforme britannique qui allonge considérablement le délai d'accès à la résidence permanente, témoignent d'un glissement vers une protection explicitement précaire, conditionnelle, réversible. La protection devient une parenthèse renégociable plutôt qu'un horizon de stabilisation et de reconstruction de la vie.

Ces évolutions sont justifiées par un discours de « réalisme » : nécessité de gérer des flux perçus comme massifs, de restaurer la confiance des citoyens dans un système jugé « brisé », de réduire les « appels d'air » et les « abus ». Mais, comme le souligne Casale à partir de la « géopolitique de l'émotion » de Moïsi (2008, 2024), elles s'enracinent aussi dans un climat affectif marqué par la peur – peur du déclin, de la perte de contrôle, du terrorisme, de la radicalisation – qui légitime un durcissement structurel des frontières.

Dans ce paysage, le cas de Ventimiglia étudié par Gugg (2015) apparaît comme une illustration concrète des effets d'un régime de « citoyenneté différentielle » (Mezzadra, 2007) : contrôles racialisés dans les trains, réadmissions sommaires, impossibilité de demander l'asile en France, « riammissioni informali » dénoncées par l'ASGI (2015), production d'un espace de suspension où les personnes sont maintenues dans un entre-

deux juridique, spatial et existentiel. L'« in-between » de la frontière devient ainsi, paradoxalement, la forme ordinaire de la condition migrante.

Gouvernance numérique, émotions et droits des réfugiés

La gouvernance numérique de la migration, telle que l'analyse Casale, ne se réduit pas à l'utilisation d'outils techniques neutres : elle reconfigure les rapports entre États, individus et droits fondamentaux. Les systèmes d'IA, l'apprentissage automatique, les algorithmes de profilage du risque ou de détection de fraude, l'interopérabilité des bases de données construisent une cartographie fine des mobilités, mais aussi des vulnérabilités et des « menaces ». Dans le même temps, les rapports des Nations Unies et d'ONG comme Amnesty International ou Human Rights Watch soulignent les risques de discrimination indirecte, d'atteinte à la vie privée, de violation du principe de non-refoulement, particulièrement pour les personnes déjà marginalisées.

La référence à la « géopolitique de l'émotion » de Dominique Moïsi (2008 ; 2024) permet de relier ces transformations technico-juridiques à un régime affectif spécifique. Dans ce régime, la peur – peur du futur, peur de l'Autre, peur du déclin de l'Occident – devient une matrice de légitimation politique. L'« Autre migrant » y est construit à la fois comme victime à secourir et comme risque à neutraliser : potentiel terroriste, porteur de normes culturelles jugées incompatibles, menace pour la cohésion sociale. Les médias jouent un rôle central dans cette construction, en alternant récits dramatiques de naufrages et narrations anxiogènes sur l'« invasion », la « pression migratoire », les « réseaux criminels ».

Les études postcoloniales et critiques de la race – de Fanon à Said, Hall ou Gilroy – ont montré que ces imaginaires ne surgissent pas de nulle part : ils prolongent des hiérarchies raciales et des géographies coloniales qui continuent à structurer les rapports entre Europe et « reste du monde ». La figure du migrant africain ou moyen-oriental, assigné à la fois à la vulnérabilité et au danger, s'inscrit dans cette histoire longue de la racialisation des corps et des mobilités. Les travaux plus récents sur les *digital racial borders* (Achieme, 2022) soulignent que les technologies numériques peuvent devenir des vecteurs de ces hiérarchies : données

biaisées, algorithmes d'apprentissage reproduisant des préjugés, surveillance disproportionnée de certaines catégories de population.

Dans ce contexte, plusieurs droits fondamentaux sont en jeu. Le principe de non-discrimination est mis à l'épreuve lorsque des systèmes de profilage conduisent à des contrôles ciblés sur la base de caractéristiques somatiques, comme l'ont documenté les observations à Ventimiglia ou au Brenner (ASGI, 2015 ; Meletti, 2015). Le principe de non-refoulement est fragilisé par l'extension de la notion de « pays tiers sûr » et par la délégation de fait des contrôles à des États où les garanties effectives de protection sont incertaines. Ainsi, l'exemple du plan britannique de transfert des demandeurs d'asile vers le Rwanda, comme celui de l'accord Italie – Albanie, montre que l'externalisation n'est plus une hypothèse marginale, mais une option de plus en plus centrale dans l'imaginaire politique européen de la gestion des réfugiés. Le droit à la vie privée est remis en question par la collecte massive de données biométriques, l'extraction d'informations à partir de téléphones portables, les pratiques intrusives de surveillance numérique.

Ce numéro ne se limite pas à dénoncer ces risques, mais cherche à comprendre comment les personnes concernées s'y confrontent : stratégies d'évitement, détournement des technologies, recours au droit, alliances avec des ONG, production de contre-récits. Les articles de Casale et de Limone & Geraci occupent ici une position charnière, en articulant l'analyse des dispositifs institutionnels et la prise en compte des usages sociaux des médias numériques.

Face aux régimes contemporains de contrôle des mobilités, migrants et réfugiés développent des pratiques relevant d'une agentivité située, exercée dans des contextes marqués par de fortes asymétries de pouvoir. Ces pratiques incluent l'évitement des dispositifs institutionnels, l'usage tactique de l'invisibilité ou de la mobilité, ainsi que le détournement des technologies numériques à des fins de protection et de contournement administratif (Treré, Milan, 2021 ; Alencar *et al.*, 2023). Inscrites dans la lignée des approches sur les formes ordinaires de résistance, elles montrent que le contrôle migratoire ne produit pas uniquement de la contrainte, mais ouvre également des espaces d'invention sociale et politique (Mezzadra, Neilson, 2020 ; De Genova, 2021). Par le recours stratégique au droit, la

mobilisation sélective de la visibilité médiatique et la constitution d'alliances avec des acteurs institutionnels et associatifs, ces stratégies révèlent à la fois la capacité d'action des migrants et les contradictions internes des régimes contemporains de gouvernement des migrations (Chauvin, Garcés-Mascreñas, 2022 ; Ataç *et al.*, 2022).

Migrations, récits et médiatisations : apports socio-anthropologiques

Les approches socio-anthropologiques offrent des outils indispensables pour saisir ce qui se joue à hauteur d'expérience dans la gouvernance contemporaine des migrations. Loin de se limiter à la description de « cas » locaux, elles mettent en relation les dispositifs macro-politiques et les pratiques quotidiennes des personnes migrantes, des agents de l'État, des acteurs associatifs, des riverains.

De nombreuses ethnographies des frontières ont ainsi montré comment les politiques de contrôle produisent des temporalités spécifiques – attente, blocage, renvoi, répétition du passage – qui transforment les frontières en espaces d'« exception normalisée » (Tazzioli, 2020 ; Andersson, 2014). La notion de « double absence » chez Sayad (2002) – ni pleinement d'ici, ni pleinement de là-bas – se combine aujourd'hui avec l'expérience d'un *in-between* prolongé, que Gugg (2015) décrit pour Ventimiglia comme un « état suspendu » entre l'être et le non-être citoyens, entre inclusion différenciée et exclusion brutale.

L'Italie constitue, de ce point de vue, un laboratoire méditerranéen central. Les travaux de Gianluca Gatta (2025) sur les *laboratori mediterranei* mettent en lumière le rôle des corps, des mémoires et des récits dans la compréhension des migrations. À travers des méthodes participatives, visuelles et créatives, et en s'appuyant sur des dispositifs comme l'*Archivio delle Memorie Migranti* (AMM) ou le projet *Diari Multimediali Migranti* (DiMMi), Gatta montre comment les personnes migrantes deviennent co-productrices de savoir : elles ne sont pas seulement objets d'étude, mais sujets narrateurs, qui négocient les conditions de leur propre visibilité.

L'article de Limone & Geraci s'inscrit dans cette perspective en analysant l'usage des médias sociaux comme infrastructures de survie, de circulation d'informations et de mise en récit. Dans les parcours migratoires,

WhatsApp, Facebook, TikTok, YouTube ne sont pas seulement des outils techniques : ils structurent l'« imagination migratoire », offrent des horizons possibles, mais peuvent aussi être des espaces d'exposition à la désinformation, à l'exploitation, à la violence symbolique. En ce sens, les « frontières numériques » étudiées par Limone & Geraci rejoignent les « frontières numériques » étudiées par Casale, mais d'un autre point de vue : par le bas, à partir des expériences vécues.

Les stratégies observées prennent des formes diverses et fréquemment combinées : recours au droit et aux procédures juridiques comme ressources stratégiques, mobilisation sélective de la visibilité médiatique, constitution d'alliances avec des organisations non gouvernementales, des collectifs militants ou des acteurs institutionnels locaux, ainsi que réappropriation critique des cadres normatifs européens et nationaux afin de revendiquer des droits, une reconnaissance ou une protection (Chauvin, Garcés-Masareñas, 2022 ; Ataç *et al.*, 2022 ; Della Porta, 2023). Ces pratiques mettent en évidence la capacité des migrants et des réfugiés à transformer des contraintes structurelles en opportunités d'action, tout en révélant les limites, les ambivalences et les contradictions internes des régimes contemporains de contrôle des mobilités.

Les axes du numéro : articulation avec l'appel à contributions

L'appel à contributions qui a présidé à ce numéro proposait une série d'axes thématiques – *frontières humanitaires, militarisation et surveillance technologique, perspectives postcoloniales et féministes, récits ethnographiques du déplacement, gouvernance numérique et droits des réfugiés* – que les contributions réunies ici viennent reprendre, complexifier et mettre en relation.

Un premier ensemble de textes s'intéresse aux *frontières humanitaires et à la gouvernance des migrations*. Ils analysent les pratiques d'accueil dans des villes italiennes et roumaines, la mise en place de camps, de hotspots, de centres d'hébergement, ainsi que le rôle des ONG, des associations religieuses, des collectifs citoyens. Ces articles montrent comment les dispositifs d'aide peuvent fonctionner comme des espaces d'inclusion

conditionnelle, mais aussi comme des lieux de contestation et de réinvention de la solidarité.

Un deuxième ensemble se concentre sur la *militarisation, la surveillance technologique et la gouvernance numérique*. L'article de Casale examine les articulations entre Pacte sur la migration et l'asile, Règlement sur l'intelligence artificielle et externalisation des contrôles, en soulignant les risques pour les droits fondamentaux. Celui de Limone & Geraci explore comment les plateformes numériques structurent l'expérience migratoire, entre informations vitales, pièges des passeurs, campagnes de désinformation et formes d'auto-organisation. Ensemble, ces contributions montrent que le numérique n'est ni purement émancipateur ni purement répressif : il est un champ de forces traversé par des intérêts contradictoires.

Positionnement épistémologique et éthique des coordinateurs du numéro

Les coordinateurs de ce numér¹ revendiquent un positionnement épistémologique explicitement interdisciplinaire, critique et réflexif. À l'intersection des sciences politiques, de l'anthropologie, de la sociologie et des études sur les médias, l'objectif n'est pas de proposer un nouveau « grand récit » des migrations, mais d'ouvrir un espace où différentes traditions de recherche peuvent dialoguer, se confronter et se compléter.

Une attention particulière est portée au langage. Dans un champ où les mots – crise, flux, invasion, intégration, sécurité, humanitarisme – sont hautement politisés, il nous semble essentiel de privilégier des descriptions précises, de contextualiser les catégories, d'éviter les généralisations hâtives. Comme le rappelait déjà Sayad (2002), penser la migration implique de penser la société tout entière : les mots que nous utilisons pour parler des migrants sont des mots qui parlent, en creux, de nous-mêmes, de nos peurs, de nos aspirations, de nos contradictions.

¹ Les sections « Crise contemporaine des migrations et tournant humanitaire-sécuritaire », « Frontières européennes et "complexe industriel des frontières" » et « Gouvernance numérique, émotions et droits des réfugiés » de cette introduction ont été rédigées par M Gugg. Les sections « Les axes du numéro : articulation avec l'appel à contributions » et « Présentation synthétique des contributions » ont été rédigées par Mme Branda. Les sections « Migrations, récits et médiatisations : apports socio-anthropologiques », ainsi que les conclusions, ont été rédigées conjointement par Mme Branda et M Gugg.

Ce numéro s'efforce de tenir ensemble deux exigences : d'une part, l'analyse des dispositifs de pouvoir – politiques, juridiques, technologiques, médiatiques – qui structurent les mobilités contemporaines ; d'autre part, la reconnaissance de l'*agency* des personnes migrantes, de leurs pratiques de résistance, de leurs stratégies de contournement, de leurs capacités de création de nouveaux espaces sociaux.

Il ne s'agit ni de considérer les migrants comme de simples victimes d'un système écrasant, ni de surestimer leur pouvoir d'agir dans des contextes profondément asymétriques, mais de prendre au sérieux leurs initiatives, leurs alliances, leurs prises de parole.

Sur le plan éthique, ce numéro se situe dans un espace délicat, celui d'un débat public polarisé, où les notions de race, de racialisation, d'antiracisme, de non-mixité, de postcolonialisme sont parfois instrumentalisées, caricaturées ou utilisées pour disqualifier l'adversaire. Sans entrer dans les polémiques partisans, nous reconnaissons l'importance de ces débats et la nécessité de les aborder avec rigueur, en évitant à la fois le déni des tensions et la tentation du simplisme moral.

Nous refusons d'une part les rhétoriques sécuritaires qui transforment tout problème social en question d'ordre public et justifient la précarisation structurelle du droit d'asile. Mais nous refusons également les discours qui tendent à minimiser la complexité des situations, à essentialiser les identités ou à nier les inquiétudes d'une partie des populations. Notre ambition est de maintenir un regard critique, informé, situé, qui prenne en compte la pluralité des expériences sans se laisser enfermer dans les alternatives trop simples du débat médiatique.

Présentation synthétique des contributions

Les contributions rassemblées dans ce numéro peuvent être lues selon plusieurs lignes de force. Un premier bloc thématique interroge les frontières humanitaires et les pratiques d'accueil. À partir d'études de cas menées en Italie, en Roumanie et Moldavie, ainsi que dans d'autres contextes européens, ces contributions analysent le travail quotidien des ONG, des organisations religieuses et des bénévoles, tout en mettant en évidence les tensions structurelles entre logiques d'assistance et dispositifs

de contrôle (Fassin, 2011 ; Ticktin, 2016). Elles montrent comment les politiques et pratiques d'accueil produisent des formes d'inclusion conditionnelle, que les personnes migrantes négocient au quotidien à travers des ajustements pragmatiques et relationnels (Agier, 2018).

Un deuxième bloc se concentre sur la gouvernance numérique, l'intelligence artificielle, la surveillance et la désinformation. L'article de Casale analyse les implications du Pacte sur la migration et l'asile et du Règlement sur l'intelligence artificielle pour les droits des réfugiés, en mobilisant la notion de « géopolitique de l'émotion » (Moïsi, 2008). De leur côté, Limone et Geraci examinent les usages des médias sociaux par les migrants, en montrant comment informations, rumeurs, discours institutionnels, mises en garde des ONG et promesses des passeurs circulent et se recomposent en ligne (Alencar, 2017 ; Dekker, Engbersen, 2014). Ensemble, ces contributions éclairent les interactions complexes entre médias numériques, gouvernance technologique et imaginaires migratoires. En tenant ensemble ces deux exigences analytiques, ce numéro adopte une perspective relationnelle qui dépasse l'opposition classique entre domination et résistance. Il montre comment les frontières et les politiques migratoires se façonnent à travers l'interaction constante entre institutions, dispositifs de pouvoir et pratiques sociales, révélant à la fois la persistance de contraintes structurelles et l'émergence de nouvelles formes de subjectivation, de solidarité et de participation sociale dans les espaces migratoires contemporains (Balibar, 2020 ; Della Porta, 2023).

Ce numéro réunit également des contributions qui analysent les frontières migratoires et les situations de crise à partir de contextes empiriques contrastés. L'article d'Andreea Urs met en évidence les formes de résilience et d'invention sociale déployées par les populations congolaises face à la résurgence du M23, en soulignant le rôle des solidarités locales, de la résistance civile et des réseaux transnationaux. De leur côté, Macaria et Cavaş interrogent les dynamiques d'intégration des réfugiés ukrainiens en Moldavie, en montrant comment les attitudes sociales évoluent entre solidarité initiale et reconfigurations plus nuancées sous l'effet de contraintes économiques, sociales et discursives. L'étude d'Adrian Corpădean et Paula Mureşan analyse l'instrumentalisation politique de la question des réfugiés ukrainiens dans le discours électoral

roumain, révélant les ajustements stratégiques des positions pro-européennes face à la montée du nationalisme. Enfin, l'article de Monica Meruțiu et Laura M. Herța examine les dimensions morales de la réconciliation post-conflit à partir du cas sud-africain, en mettant en lumière le rôle du leadership religieux, de la justice restaurative et de la philosophie de l'Ubuntu dans la reconstruction des liens sociaux.

Pour conclure : repenser les frontières, les récits et les responsabilités

En réunissant ces contributions, ce numéro de *Synergies Roumanie* entend ouvrir un espace de dialogue critique entre chercheurs, praticiens et acteurs de terrain, afin de repenser les frontières, l'humanitarisme et la gouvernance numérique des migrations à l'échelle européenne. Les terrains présentés, placés au cœur des transformations contemporaines de l'asile et des mobilités, y occupent une place privilégiée : ils permettent de saisir, à hauteur d'expériences vécues, comment se croisent et se transforment politiques publiques, dispositifs techniques, imaginaires médiatiques et pratiques de résistance ordinaires. Loin de considérer les migrations comme une rupture ou une anomalie, ce volume propose de les appréhender comme un prisme analytique essentiel pour comprendre les recompositions profondes de nos sociétés, de nos institutions et de nos régimes d'émotion et de pouvoir. Il invite ainsi à reconnaître la pluralité des voix, des mémoires et des appartenances qui traversent l'Europe contemporaine, mais aussi la responsabilité collective d'élaborer des cadres de protection, de connaissance et d'action à la hauteur de cette complexité.

La section *Varia* de ce volume réunit des contributions qui, tout en s'éloignant du cadre thématique central, apportent des éclairages indispensables sur des dynamiques politiques, institutionnelles et communicationnelles majeures de l'espace européen et de son voisinage immédiat. Ces articles enrichissent la réflexion collective en élargissant l'analyse aux enjeux de souveraineté, de gouvernance et de légitimité institutionnelle dans des contextes de crise et de transformation accélérée. La contribution de Mihaela Șerpi examine la capacité de la République de

Moldavie à réintégrer la région transnistrienne dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, en soulignant le poids des contraintes géopolitiques, sécuritaires et institutionnelles qui limitent toute perspective de réintégration durable. Delia Flanja et Roxana Nistor s'intéressent, quant à elles, aux stratégies de communication de crise déployées par le Parlement européen à la suite du scandale du *Qatargate*, en montrant comment les réseaux sociaux sont devenus des instruments centraux dans la gestion des crises politiques et la préservation de la légitimité institutionnelle. Pris ensemble, les textes réunis dans la section *Varia* proposent des analyses complémentaires des recompositions contemporaines du pouvoir politique en Europe et dans son voisinage, en éclairant les interactions entre crise, gouvernance et légitimité, et en soulignant la nécessité d'approches transversales pour appréhender les transformations institutionnelles actuelles.

Malgré la richesse et la diversité des analyses réunies dans ce numéro, certaines limites doivent être reconnues. L'ancrage des études de cas dans des contextes empiriques très spécifiques ne permet pas toujours une généralisation élargie des résultats. De même, l'hétérogénéité des terrains, des approches méthodologiques et des traditions disciplinaires, bien qu'enrichissante, complique l'élaboration d'un cadre théorique pleinement unifié. Enfin, plusieurs thématiques transversales – telles que la comparaison systématique des politiques publiques, les effets de long terme des dispositifs d'intégration ou les transformations des régimes de pacification – mériteraient des investigations plus approfondies dans de futurs travaux. Ce numéro enrichit la compréhension des crises contemporaines en mettant en lumière les expériences sociales, les formes de résilience et les capacités d'action des populations affectées par la guerre et les mobilités forcées. Il propose une approche comparative fondée sur des terrains diversifiés, soulignant à la fois les réponses locales aux situations de violence ou d'accueil et les limites des dispositifs institutionnels. Par l'articulation du local et du global, il apporte un éclairage renouvelé sur les dynamiques sociales, politiques et discursives à l'œuvre dans les contextes de crise prolongée.

Bibliographie

Achiume, E.T. 2022. *Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of racism, racial discrimination, xenophobia and related intolerance*. Nations Unies. [En ligne] : www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/a77549-report-special-rapporteur-contemporary-forms-racism-racial [consulté le 5 décembre 2025].

Alencar, A., Kondova, K., Ribbens, W. 2023. *Platformization of migration and refugee support: Digital infrastructures and civic engagement*. Information, Communication & Society, 26 (4), 682- 699. [En ligne] : <https://doi.org/10.1080/1369118X.2021.1974510> [consulté le 5 décembre 2025].

Andersson, R. 2014. *Illegality, Inc.: Clandestine Migration and the Business of Bordering Europe*. University of California Press.

Anzaldúa, G. 1987. *Borderlands / La Frontera: The New Mestiza*. Aunt Lute Books, San Francisco.

ASGI. 2015. *Le riammissioni di cittadini stranieri a Ventimiglia (giugno 2015). Profili di illegittimità*. [En ligne] : www.asgi.it/wp-content/uploads/2015/07/Documento-Ventimiglia.pdf [consulté le 5 décembre 2025].

Ataç, I., Rygiel, K., Stierl, M. 2022. "Introduction: The contentious politics of refugee and migrant protest". *Social Movement Studies*, 21 (1-2), 1-10. [En ligne] : <https://doi.org/10.1080/14742837.2021.1997616> [consulté le 3 décembre 2025].

Balibar, É. 2003. *We, the People of Europe? Reflections on Transnational Citizenship*. Princeton University Press.

Benadusi, M. 2011. « Il futuro-presente dell'emergenza umanitaria. Nuove « ricette di intervento » a seguito dello tsunami del 2004 ». *Quaderni di comunicazione*, 12, Mimesis, Milano.

Bourdieu, P. 2002. Préface in Sayad, A., *La double absence*. Seuil.
Brodersen, F., De Cristofaro, P., Norooz, E. 2025. « Poland reinstates border controls with Germany and Lithuania to discourage asylum-seekers ». *Associated Press*, 7 juillet. [En ligne] : apnews.com/article/migration-germany-poland-lithuania-border-checks-bf4ae383d22b5a530e82035cf116132c [consulté le 3 décembre 2025].

Chauvin, S., Garcés-Mascareñas, B. 2022. *Beyond informal citizenship: The new moral economy of migrant illegality*. *International Political Sociology*, 16 (2), 1-19. [En ligne] : <https://doi.org/10.1093/ips/olab035> [consulté le 3 décembre 2025].

Commission européenne. 2015. *Managing the refugee crisis: State of Play of the Implementation of the Priority Actions under the European Agenda on Migration*. [En ligne] : www.eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/HTML/?uri=CELEX:52015DC0510 [consulté le 3 décembre 2025].

Cuttitta, P. 2014. « Migration Control in the Mediterranean Grenzsraum : Reading Ratzel in the Strait of Sicily ». *Journal of Borderlands Studies*, 29 (2), 117-131.

Dal Lago, A. 1999. *Non-persone. L'esclusione dei migranti in una società globale*. Feltrinelli, Milano: Nouvelle édition 2009.

De Genova, N. 2017. *The Borders of « Europe »: Autonomy of Migration, Tactics of Bordering*. Duke University Press.

Del Grande, G. 2023. *Il secolo mobile. Storia dell'immigrazione illegale in Europa*. Milano: Mondadori.

Della Porta, D. 2023. *Social movements and the state in times of crisis*. Cambridge: Polity Press.

Gatta, G. 2025. *Laboratori mediterranei. Esperienze di ricerca sociale attraverso corpi, luoghi e memorie delle migrazioni*. Il Mulino, Bologna.

Gilroy, P. 1993. *The Black Atlantic. Modernity and Double Consciousness*. Verso, London – New York.

Grillo, R. D. 2000. « Riflessioni sull'approccio transnazionale alle migrazioni ». *Afriche e Orienti*, 3-4.

Grip, L. 2016. *Fragility and resilience in the European Union. III. The global refugee crisis and its impact in Europe*. SIPRI Yearbook. [En ligne] : www.sipri.org/sites/default/files/SIPRIYB16c11sIII.pdf [consulté le 3 décembre 2025].

Gugg, G. 2015. « Crisi al confine o confine in crisi ? Nello spazio di una soglia : umanità plurali tra Ventimiglia e Menton ». *WOTS ? Walking on the South*. [En ligne] : www.academia.edu/44511140/Nello_spazio_di_una_soglia_umanit%C3%A0_plurali_tra_Ventimiglia_e_Menton [consulté le 3 décembre 2025].

Gugg, G. 2023. « UK – Rwanda : la Corte d'Appello del Regno Unito dichiara illegale il piano di espulsione dei richiedenti asilo in Rwanda ». *Focus on Africa*, 29 juin. [En ligne] : www.focusonafrika.info/uk-rwanda-la-corte-dappello-del-regno-unito-dichiara-illegale-il-piano-di-espulsione-dei-richiedenti-asilo-in-rwanda/ [consulté le 4 décembre 2025].

Gugg, G. 2024. « Dismisura, incredulità e insostenibilità lungo le rotte migratorie ». *Dialoghi Mediterranei*, no 68. [En ligne] : www.istitutoeuroarabo.it/DM/dismisura-incredulita-e-insostenibilita-lungo-le-rotte-migratorie/ [consulté le 4 décembre 2025].

Hall, S. 1996. *Critical Dialogues in Cultural Studies*. Routledge.

Hayden, S. 2022. *My Fourth Time, We Drowned. Seeking Refuge on the World's Deadliest Migration Route*. 4th Estate, London.

Heller, C., Pezzani, L., Stierl, M. 2016. « Disobedient Borders: A Right to Rescue ». *Forced Migration Review*, 51.

IOM. 2016. *Mediterranean Migrant Arrivals Reach 314,003; Deaths at Sea: 3,610*, 7 octobre. [En ligne] : www.iom.int/news/mediterranean-migrant-arrivals-reach-314003-deaths-sea-3610 [consulté le 3 décembre 2025].

Lakhani, N. 2025. « Climate disasters displaced 250 million people in past 10 years, UN report finds ». *The Guardian*, 10 novembre. [En ligne] : www.theguardian.com/environment/2025/nov/09/climate-disasters-displaced-250-million-people-in-past-10-years-un-report-finds [consulté le 5 décembre 2025].

- Meletti, J. 2015. « La caccia al nero sui treni per l'Austria ». *La Repubblica*, 30 avril. [En ligne] : www.repubblica.it/cronaca/2015/04/30/news/la_caccia_al_nero_sui_treni_per_l_austria_profughi_respinti_e_come_l_apartheid_-113190184/ [consulté le 4 décembre 2025].
- Mezzadra, S. 2007. « Confini, migrazioni, cittadinanza ». *Papers : Revista de sociologia*, 85, 31-41.
- Mezzadra, S., Neilson, B. 2013. *Border as Method, or the Multiplication of Labor*. Duke University Press.
- Mezzadra, S., Neilson, B. 2020. *The politics of operations: Excavating contemporary capitalism*. Duke University Press.
- Mezzadra, S., Neilson, B. 2024. *Border struggles, migration and the politics of mobility*. Duke University Press.
- Moïsi, D. 2024. *Le triomphe des émotions*. Paris : Gallimard.
- Novak, P. 2022. « Re-producing the Humanitarian Border ». *Geopolitics*, 30 (1), 46-67.
- Reuters. 2024. *UN refugee agency says record 117 mln people forcibly displaced in 2023*, 13 juin. [En ligne] : www.reuters.com/world/un-refugee-agency-says-record-117-mln-people-forcibly-displaced-2023-2024-06-13/ [consulté le 3 décembre 2025].
- Said, E. W. 1978. *Orientalism*. Pantheon Books, New York.
- Sayad, A. 2002. *La doppia assenza*. Raffaello Cortina, Milano.
- Sigona, N. 2018. « The contested politics of naming in Europe's 'refugee crisis' ». *Ethnic and Racial Studies*, 41 (3).
- Tazzioli, M. 2020. *The Making of Migration: The Biopolitics of Mobility at Europe's Borders*. Sage.
- Vertovec, S. 2007. « Super-diversity and its implications ». *Ethnic and Racial Studies*, 30 (6).
- Yuval-Davis, N., Wemyss, G., Cassidy, K. 2023. *Bordering*. 2^e édition, Cambridge: Polity Press.



© *Synergies Roumanie*, n° 20, Année 2025.

Revue du GERFLINT

<https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb427223778>

Bibliothèque nationale de France -Novembre 2025 -

Éléments sous droits d'auteur.

<https://gerflint.fr/>

<https://gerflint.fr/synergies-roumanie>

